

DECISION DU MAIRE

2025 / 085 / AGD

Le Maire de BREUILLET,

Vu le code de la commande publique en tré en vigueur le 1^{er} avril 2019 et notamment son article L.2122-1 ;

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité pour la municipalité de faire appel à un bureau de contrôle pour une mission de vérification périodique des installations gaz et électriques dans les bâtiments communaux ;

Considérant que la proposition : « Contrat de vérifications réglementaires des installations électriques et gaz » datée du 18 septembre 2025 de la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION représentée par Monsieur Adrien GALPIN, répond aux besoins de la municipalité ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer un contrat avec la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION – 2 rue Jean Mermoz – 91080 EVRY COURCOURONNES, afin de réaliser les vérifications réglementaires des installations électriques et gaz des bâtiments de la commune de Breuillet.

ARTICLE 2 : Le montant des honoraires s'élève à 140 € HT pour les installations gaz et 4 365 € HT pour les installations électriques, ce qui représente un total de **4 555 € HT**, soit **5 466 € TTC (cinq mille quatre cent soixante-six euros toutes taxes comprises)**.

ARTICLE 3 : La durée du contrat est conclue dans le cas de missions ponctuelles, jusqu'à la remise du rapport de BUREAU VERITAS. Dès la remise de son rapport, la mission de BUREAU VERITAS prendra fin.

ARTICLE 4 : D'imputer la dépense correspondante de la manière suivante :

✚ Part fonctionnement du budget VILLE :

- | | |
|-------------------|------------------|
| - Gestion : BATI | - Fonction : 020 |
| - Article : 62268 | - Service : BATI |

Ampliation du présent arrêté transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau,
- Le Responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan,
- Monsieur Adrien GALPIN, société BUREAU VERITAS EXPLOITATION

FAIT A BREUILLET, LE VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ.



Mme le Maire,

Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 06/10/2025 à 11h06

RECU EN PREFECTURE
le 06/10/2025

Application agréée E-legalite.com